



Délibération du Conseil Municipal Séance du 10 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 8

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
24/02/2025

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 021-212105852-20250310-2025_14-BF



L'an 2025, le dix du mois de mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

Absents excusés : Mme GADY Sarah, procuration à PEDRON Nathalie
Mme SORBIER Chloé, procuration à MARET Chantal
M. MONCHAUX Eric, procuration à M. BLOT Dominique

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : M. BLOT Dominique

Objet : Vote du budget annexe Les Longs Champs pour l'année 2025 (Délibération n° 2025-14)

M. le Maire présente le projet de budget primitif du budget annexe Les Longchamps pour l'année 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité le budget pour l'exercice 2025 comme suit :

Investissement

Dépenses	222 195,86 €
Recettes	222 195,86 €

Fonctionnement

Dépenses	222 195,86 €
Recettes	250 826,74 €

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2025

Rappelle la délibération n° 2021-23 du 14 juin 2021 autorisant la fongibilité des crédits

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

